

Vous souhaitez vous orientez vers les formations de :

- **Assistant de service social**
- **Educateur spécialisé**
- **Educateur technique spécialisé**
- **BTS Economie sociale et familiale**

**Nouvelles modalités d'inscription et de
sélection à compter de 2019**

Deux modalités de sélection

- Toute personne de moins de 26 ans,
 - en terminale
 - ou en poursuite d'études de moins de 2 ans
 - Etayant moins de trois ans d'activité professionnelle.
 - Pré-inscription sur la plateforme



- Salariés relevant de la formation professionnelle ou demandeur d'emploi et ne rentrant pas dans les critères de Parcoursup:
 - Dépôt d'un dossier auprès d'une école de votre choix

QU'EST CE QUE PARCOURSUP?

La plate-forme nationale de candidatures

UNE PROCEDURE NATIONALE

■ L'inscription dans une formation initiale du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur est précédée par une **procédure nationale de préinscription**.

■ Cette procédure est **ouverte**

- à tous les candidats,

- en préparation ou titulaires du baccalauréat ou diplôme équivalent, français ou étranger,

- en réorientation professionnelle ayant moins de 26 ans et moins de 2 ans d'activité professionnelle

et les personnes remplissant les critères réglementaires prévus pour l'accès à la formation souhaitée peuvent émettre des vœux pour ces formations.

■ Elle permet de **formuler des vœux d'inscription** dans les formations souhaitées (**10 vœux maximum, certains pouvant être déclinés en sous-vœux**).

UN OUTIL D'INFORMATION ET DE CANDIDATURES

Cette procédure permet aux candidats d'être **informés des caractéristiques** des formations (**attendus, éléments pris en compte pour l'examen des vœux, capacités, contenus et organisation** de chaque formation, ...) et de **faire des vœux** sur les formations qui les intéressent.

- Elle permet également aux candidats de **prendre connaissance des réponses apportées** à chacun de leurs vœux et de **répondre aux propositions** qui leur sont transmises via la plateforme.
- Elle permet aux établissements **d'examiner les dossiers, d'organiser le cas échéant les épreuves de sélection, de remonter les classements** et de **faire des propositions d'admission aux candidats** (oui, oui-si, non)

LES VŒUX

- Le nombre total de vœux d'inscription est **limité à 10 par candidat lors de la phase principale.**
- Le même **nombre maximal** de vœux peut être formulé lors de la **phase complémentaire.**
- Le candidat ne peut formuler qu'**un vœu pour une même formation.**

LES GRANDES ETAPES DU CALENDRIER 2019

Dates	Procédure
12 décembre -15 janvier	Paramétrage/ Mise à jour des informations par les formations
15 janvier	Ouverture de la plateforme Parcoursup
Du 22 janvier au 13 mars	Inscription et création du dossier Parcoursup aux candidats
Jusqu'au 31 mars	Complétude des dossiers d'inscription et confirmation des vœux
A partir du 4 avril	Examen des dossiers candidats par les formations, organisation des épreuves d'admissibilité/admission
Avant le 18 mai	Remontées des classements
Du 22 mai au 26 juin	Propositions d'admission en continu et réponses des candidats; Ouverture de la phase principale
A partir du 26 juin	Eventuellement : ouverture de la phase complémentaire
5 septembre	Fin de la procédure d'admission

LA CHARTE PARCOURSUP (EXTRAITS)

- Un établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur présent dans Parcoursup est réputé **s'engager à respecter la charte**.
- Les établissements participant à la procédure nationale de préinscription Parcoursup **respectent les règles de fonctionnement** de la plateforme.
- Doit en particulier être respecté le calendrier des différentes opérations de :
 - **recensement et paramétrage des formations** (avant l'ouverture de la plateforme aux candidats)
 - **traitement des vœux** (en 2018 : entre le 4 avril et le 18 mai pour la phase principale)
 - **phase complémentaire** (en 2018 : du 26 juin au 5 septembre : délais de réponse aux candidats à respecter)

La présentation des formations sur la Plateforme Parcoursup

- Coordonnées de l'établissement
- Les attendus de la formation et ses caractéristiques
- Débouchés et possibilités de poursuite d'études
- Les critères d'examen des vœux
- Les modalités de sélection et frais

Le dossier de candidature

- Parcoursup
- Hors Parcoursup
(sur le site de notre école)

Le dossier de candidature :

Parcoursup

■ Parcoursup

- Élèves des classes de terminale
- Candidats suivant ou ayant suivi un cursus d'enseignement supérieur de **moins de deux ans**
- Candidat ayant validé un autre titre que **le baccalauréat de niveau IV**
- Candidats de **moins de 26 ans**
- Et ayant **moins de 3 ans** d'activité professionnelle

Parcoursup : Dossier du candidat

■ Candidats des classes de terminale :

- Projet de formation (texte de motivation et fiche avenir) du candidat en phase avec les attendus nationaux et les exigences relatives à la formation et au métier d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé ou d'éducateur technique spécialisé,
- Notes des épreuves anticipées,
- Bulletin de la classe de terminale.

Parcoursup : Dossier du candidat

- **Candidats suivant ou ayant suivi un cursus d'enseignement supérieur ou ayant passé le baccalauréat antérieurement à 2019 :**
 - Projet de formation (texte de motivation) du candidat en phase avec les attendus nationaux et les exigences relatives à la formation et au métier d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé ou d'éducateur technique spécialisé,
 - Relevé des notes du baccalauréat

Parcoursup : Dossier du candidat

- **Candidats ayant validé un autre titre que le baccalauréat de niveau IV :**
 - Projet de formation (texte de motivation) du candidat en phase avec les attendus nationaux et les exigences relatives à la formation et au métier d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, ou d'éducateur technique spécialisé,
 - Relevé des notes de l'examen validé

En pratique

- Deux choix de deux filières dans une même école = deux vœux
- Un choix dans une filière par voie directe et un même choix par voie d'apprentissage = deux vœux
- Un choix de filière mais dans deux ou trois écoles = deux à trois vœux
-

Candidats Hors Parcoursup

- **Rappel des conditions**

- **Hors Parcoursup :**

- **Candidat titulaire du baccalauréat ou titre de niveau IV**
- **Et ne rentrant pas dans les critères Parcoursup**
 - **Avoir effectué un parcours de plus de 2 ans dans l'enseignement supérieur**
 - **Ou avoir plus de 26 ans**
 - **Ou avoir plus de 3 ans d'activité professionnelle**
 - **Ou être demandeur d'emploi**
- **Dossier à déposer à l'école de votre choix**

Candidats Hors Parcoursup

- Attestation de l'employeur
 - Atteste de l'emploi
 - Et de son engagement (démarches, accords) de financement de la formation dans le cadre d'un dispositif de formation tout au long de la vie : CPF, CPF + financement employeur par exemple
- Ou Attestation Pôle emploi de votre situation de demandeur d'emploi
- Une note de motivation
- Un CV
- Copie des résultats du baccalauréat ou autre certification de niveau IV.
- Délais de dépôt du dossier : le 14 mars 2019

Sélection des candidats (parcoursup et hors parcoursup)

- Examen des dossiers
- Entretien de sélection :
 - Jury de 2 personnes :
 - Un professionnel ou un formateur,
 - Un psychologue
 - Durée : 30 mn
- Période de déroulement des entretiens :
 - Du 10 avril au 3 mai 2019